



Communauté de communes de la Sologne des Étangs

Compte-rendu du Conseil communautaire du 7 Juillet 2014

Le Conseil communautaire s'est tenu sur la commune de Neung-sur-Beuvron, Ecoparc, Domaine de Villemorant. Cette réunion avait été convoquée le 2 juillet 2014.

Présents :

Mmes, Yolande BRIEND, Marie-Christine DESPRES, Evelyne FOUCHER, Rachel GRIVEAU, Frédérique LAFONT, Eléthysiane MOREAU, Marine RABIER

Mrs, Philippe AGULHON, Jean-Michel BECHON, Alain BLANCHE, Michel BUFFET, Hubert CHEVALLIER, Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC, Eric FASSOT, Daniel FUSIL, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GUEMON, Christian LEONARD (pouvoir de Viviane VASLIN), Daniel LOMBARDI, Eric MORAND, Guillaume PELTIER, Mathieu SPIESSER, Jack TERRIER

Travaux de toiture du château

Considérant la délibération en date du 26 mai 2014, autorisant le Président à lancer une consultation pour recruter une entreprise pour la réalisation de travaux sur la toiture du château de Villemorant et la consultation lancée en date du 06 juin 2014 pour la réalisation des travaux en août 2014,

Considérant l'analyse des offres reçues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire retient la SARL Landry et Rodrigue BLANCHEE (41 220 Villeny) pour un montant de 41 421,69 € HT et autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise.

Election des membres de la Commission de Suivi de Site des Installations Exploitées par MAXAM et NEXTER MUNITIONS à la Ferté Imbault

Le comité local d'information et de concertation (CLIC) des installations exploités par MAXAM et NEXTER MUNITIONS à la Ferté Imbault, devenue Commission de Suivi de Site en avril 2012 a pour objectif l'approbation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et également l'amélioration de l'information des différents acteurs sur les risques industriels autour des sites SEVESO.

Dans la perspective de l'actualisation de la composition de cette commission consultative qui se réunit généralement une fois par an, le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de désigner pour représenter la Communauté de communes au sein de cette commission les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Mr Daniel FUSIL
- Délégué suppléant : Mr Jean-Michel BECHON

Lancement d'une étude pour l'aménagement de l'entrée d'Ecoparc

Considérant les problèmes recensés par les entreprises d'Ecoparc liés à l'aménagement de l'entrée du site (signalétique, visibilité...),

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de l'entrée d'Ecoparc et autorise le Président à lancer une consultation pour la réalisation d'une étude en deux phases :

1. Etude sommaire se basant sur l'agrandissement de l'entrée, de la signalétique et de la sécurité/visibilité du site
2. Etude détaillée

Information sur les entreprises de la Communauté de communes

- Information sur les dossiers en cours

➤ *CMI (Cleanroom Management International)* : Implantée sur Ecoparc en 2007, cette entreprise est spécialisée depuis 1991 dans le secteur des contrôles, validations et étalonnages dans différents secteurs d'activités (pharmaceutiques, hospitaliers, cosmétiques, microélectroniques etc...).

Elle envisage aujourd'hui la construction sur Ecoparc de son propre bâtiment répondant aux besoins précis de son activité soit un bâtiment d'environ 380 m² sur un terrain de 2 500 m². Un rendez-vous est prévu fin juillet 2014 avec le bureau d'études REALTIS DEVELOPPEMENT permettant une estimation du coût global de l'opération.

➤ *TULLE ET TAFFETAS* : Cette entreprise de couture, basée à Montrieux-en-Sologne, aujourd'hui en pleine expansion est à la recherche d'un bâtiment d'une surface d'environ 100 m² à louer pour poursuivre son activité plus sereinement. Elle envisage d'ici 2 ans la construction de son bâtiment. Une prise de contact avec Monsieur MORAND et Monsieur PELTIER a été effectuée.

➤ *SYST'ER* : Spécialisée dans les chaudières à granulés de bois et installée sur Ecoparc depuis septembre 2011, cette entreprise nous a informé en janvier 2014 de son départ au 30 septembre de notre zone d'activité. Un bâtiment d'une surface de 52 m² possédant une véranda sera donc disponible à la location dès octobre 2014.

Mise en place d'une convention avec la SAS ALCAUD

Le Conseil communautaire en date du 13/02/2014 a décidé d'attribuer une aide à la location d'un montant de 7 200 euros par an pendant 3 ans au titre du FIDEL (Fonds pour l'Initiative et le Développement des Entreprises en Loir-et-Cher) à la SAS ALCAUD de Saint-Viâtre.

A ce jour, le siège social de la société se trouve à ARGENTEUIL. Afin qu'elle s'engage à maintenir son activité sur son site en Loir-et-Cher pour une longue durée, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention pour une durée de 9 ans et tout document concernant ce dossier avec la SAS ALCAUD.

Point sur le recensement des agriculteurs, entreprises et bâtiments disponibles sur le territoire de la Communauté de communes

Monsieur Jack TERRIER, Vice-Président de la Communauté de communes, a sollicité les communes afin d'obtenir une liste des agriculteurs, mais également des entreprises et des bâtiments disponibles sur le territoire de la Communauté de communes.

Il apparait que les communes de Millancay, La Marolle-en-Sologne, Veilleins et Yvoy-le Marron n'ont pas encore rendu réponse, Monsieur Jack TERRIER rappelle que la transmission des éléments seraient souhaitables avant fin juillet.

Gratuité de la salle de réception pour les entreprises d'Ecoparc

Considérant la délibération en date du 14 décembre 2010 instaurant des tarifs de location de la salle de réception et des bureaux d'Ecoparc,

Et afin de rendre plus attractive la zone d'activité d'Ecoparc, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'accorder aux entreprises d'Ecoparc la gratuité de la salle de réception du château d'Ecoparc selon les conditions suivantes :

- Uniquement dans le cadre de réunion de travail
- Dans la limite de 10 demi-journées par an
- Sous réserve de la remise par l'entreprise d'un chèque de caution de 100 euros et d'une attestation d'assurance « responsabilité civile »

Et autorise le Président à signer les conventions de prêt et l'ensemble des documents nécessaires.

Lancement d'une étude en vue de la création d'un PLUI

L'objectif de la loi ALUR, prolongement de la loi Grenelle II de 2010 est de faciliter la construction de logements là où sont les besoins tout en luttant contre la consommation excessive d'espace.

Deux documents sont au cœur de ce dispositif :

- SCOT : affirmé dans son rôle de document stratégique de mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle des grands territoires

- PLU intercommunal : il devient le document d'urbanisme qui construit le projet de territoire local et fixe le droit des sols à l'échelle de l'EPCI

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'un plan local d'urbanisme intercommunal, après la transmission par les communes de la Communauté de communes de leur décision sur l'éventualité d'un PLUI.

Renouvellement de l'adhésion de la carte bleue de la Communauté de communes

Considérant la délibération du 12 avril 2010 instaurant la mise en place de la carte achat public au sein de la Communauté de communes à compter du 01 mai 2010,

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité son renouvellement avec la Caisse d'Epargne Loire-Centre pour une durée de quatre ans aux conditions suivantes :

La communauté de communes paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 35 jours. Le montant plafond mensuel des règlements effectués avec la carte achat est fixé à 1 500 euros.

La tarification annuelle est fixée à :

- 50 € par carte,
- Une cotisation annuelle de 150 € pour l'abonnement au site E-CAP
- Un coût de portage constitué d'une commission sur flux de 0.20% sur chaque transaction et d'une facturation du coût du portage (avance de trésorerie effectuée par la caisse d'épargne) fixée au taux éonia + 1.70%.

Lancement d'une étude pour la réalisation d'une cartographie médicale

Retour sur la réunion concernant l'organisation de l'offre de santé 2014/2020

Le Président a rappelé l'objectif prioritaire que représente la démographie médicale, particulièrement en zone rurale. Il a proposé qu'élus et professionnels travaillent ensemble sur le court et moyen terme pour rechercher des solutions efficaces et à la fois pour permettre aux professionnels de santé installés de travailler dans de bonnes conditions et aux habitants de bénéficier d'une offre de santé suffisante. Il s'agit d'engager une démarche collective à l'échelle de la communauté de communes en visant la mutualisation des moyens avec la recherche de moyens financiers et humains.

Considérant la réunion concernant l'organisation de l'offre de santé 2014/2020,

Considérant l'objectif prioritaire que représente la démographie médicale, particulièrement en zone rurale,

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le lancement de la consultation d'une étude portant sur les éléments suivants :

- 1) la réalisation d'une cartographie médicale avec un état des lieux des besoins et des enjeux permettant d'identifier les pôles de santé sur le territoire de la communauté de communes,

2) le développement d'un pôle de santé regroupant médecins, infirmiers, spécialistes... en s'appuyant, dans un premier temps, sur le premier noyau de professionnels intéressés à Neung-sur-Beuvron,

3) la recherche d'une proximité dans les communes avec la création de cabinets secondaires.

Mutualisation des maisons à thème

Il est proposé d'organiser une réunion à la rentrée avec les maires de la communauté de communes, la commission tourisme et les responsables des différentes maisons à thème pour envisager une nouvelle organisation, en les inscrivant au cœur de notre stratégie de développement touristique.

Site internet : consultation pour la mise en place d'un portail dédié pour les 11 communes de la Communauté de communes

Considérant que chaque commune de la Communauté de communes possède un site internet propre à son entité,

Considérant qu'il serait opportun de créer un site intercommunal unique avec un référencement unique aux 11 communes de la Communauté de communes suivant la charte graphique de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire approuve le projet de la création d'un site intercommunal et autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation.

Information sur les projets touristiques

1- Site des Veillas à Dhuizon

Monsieur BUFFET prend la parole et informe de l'avancement du projet.

Le porteur de projet, Pierre et Vacances attends les financements nécessaires. Monsieur BUFFET indiqué qu'il y aurait 2 tranches de 100 logements. Le projet de piscine n'est lui pas abandonné. Il indique également qu'il existe un protocole d'accord entre la Communauté de communes, le Pays, la commune de Dhuizon et le SIAT.

2- Pôle hôtelier à Neung-sur-Beuvron

Le Président rappelle que le projet de complexe touristique piloté par Monsieur Martial GICQUEL est en cours, en effet il manque toujours des financeurs pour finaliser le projet.

Ressources humaines

Monsieur PELTIER informe le conseil communautaire que Madame Edith BLANCHARD partira en retraite à compter du 01 juillet 2014.

Madame Delphine HENRY quittera également ses fonctions de DGS au 31 Août 2014, date de fin de son contrat à durée déterminée.

Après avis du conseil communautaire, le Président annonce la titularisation prochaine de Marine CHARRIER.